

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le jeudi 20 décembre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL47/2018

Objet : Réorganisation du groupe SEMARDEL

- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BOYER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire – CPS) ;
- M. PANCIATICI (titulaire – CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire – CPS) ; M. BARSANTI (titulaire – CPS) ; M. BERNARD (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ; M. CAHAREL (titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; M. OSSENI (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M. PELLETANT (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; Mme VON EUW (titulaire – CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Louis BINICK est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 13/12/2018

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **21**
VOTANTS : **21**

Délibération DL47/2018
Réorganisation du groupe SEMARDEL

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-5 al 15,

Vu le pacte d'actionnaires de SEMARDEL adopté par délibération de chacune des collectivités actionnaires (DL48/2015 du 15/12/2015),

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France du 16/12/2016 dont le Comité Syndical a pris acte par la délibération n°DL9/2017 du 28 mars 2017,

Vu le plan de développement approuvé par délibération du conseil d'administration de la SEMARDEL lors de la séance du 17/05/2017,

Vu les modalités de mise en œuvre de la nouvelle organisation approuvées par le conseil d'administration du 19/10/2017,

Vu la délibération DL 52/2017 du 13/12/2017 relative à la réorganisation du groupe SEMARDEL,

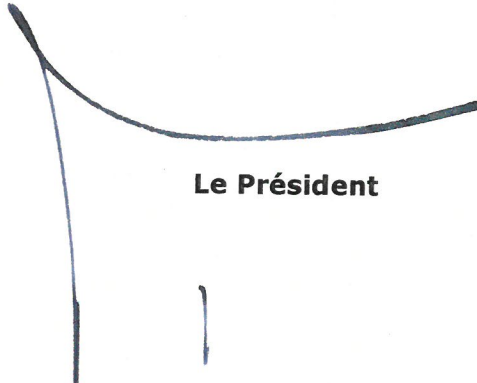
Vu le courrier du Président de la SEMARDEL en date du 17/09/2018 transmettant le rapport annuel du mandataire,

Vu la note de présentation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour :
 - la prise de participation par la SEMARDEL à hauteur de 50 parts dans le capital de la SCIC du Gâtinais Bois Energie

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **27 DEC. 2018**
Affichée le : **28 DEC. 2018**